

INFORMATION

Dans son discours, Jacques Jacquenet, Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, a fait part de ses inquiétudes face à plusieurs projets de loi défavorables au Syndicat et à ses activités. Par exemple, la réforme de la taxe sur l'électricité, pourrait remettre en cause, à court terme, la principale ressource financière du SICECO.

Les parlementaires de Bourgogne-Franche-Comté ont été informés de cette menace grâce à un courrier signé conjointement par les 8 Présidents des Syndicats d'énergies de la Région. Un autre danger pèse également sur la filière gaz avec le dernier décret prévoyant la baisse des tarifs d'achat du biogaz, mettant en cause la faisabilité des projets de méthanisation, et les restrictions en matière de chaudières gaz pour les constructions neuves.

L'Etat, par ses décisions, oriente la mobilité et l'habitat de demain vers le « tout électrique », faisant fi du potentiel de production locale de gaz renouvelable.

Sur ce sujet également, les parlementaires représentant le territoire seront informés.

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 30 novembre à Pouilly-en-Auxois. Il a acté les décisions suivantes :

- **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2021** : déclinaison budgétaire de la stratégie 2020-2025, ce document propose aux élus une vision prospective des activités à l'horizon 2023. Il a été construit en prenant en compte le contexte économique actuel et les perspectives budgétaires et financières nationales pour l'année à venir ainsi que le contexte juridique et stratégique impactant les activités du SICECO. Les tendances budgétaires sont :
 - Maintien des investissements pour les activités historiques du SICECO (réseaux électriques et éclairage public)
 - Poursuite de l'engagement du SICECO au profit des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique du patrimoine bâti
 - Mise en œuvre d'une politique de recours à l'emprunt maîtrisée

Lire le DOB 2021 du SICECO en cliquant [ici](#)

- **Décision modificative n° 1 au budget principal** : dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour financer des dépenses nouvelles et de réaliser des réajustements de crédits entre les différents chapitres comptables du budget principal.
- **Souscription d'un emprunt pour le budget principal** : un prêt de 2 millions d'euros est contracté auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, pour une durée de 15 ans, à un taux de remboursement fixe de 0,31 %. Ces fonds seront principalement affectés au financement de travaux d'éclairage public.
- **Délégation du Comité au Président** : désormais, le Président peut directement signer toute demande de subvention auprès des Fonds FEDER (européens), de l'ADEME, de la Région, du Département ou de tout autre organisme financeur.
- **Signature de deux avenants au contrat de concession avec Enedis** :
 - **Article 8** : il correspond à la participation d'Enedis aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Pour ce 22^{ème} avenant, le concessionnaire s'engage, pour sur une période allant de 2021 à 2024 à donner au SICECO une enveloppe annuelle de 550 000 € couvrant 40 % du coût des travaux de dissimulation (1,4 million d'€).
 - **Répartition de la maîtrise d'ouvrage** : tous les 3 ou 4 ans, cet avenant permet de mettre à jour la répartition des travaux entre le SICECO et Enedis. Les dispositions des années précédentes sont reconduites pour 2021-2024. Enedis a la charge de l'exploitation du réseau (mise en service, renouvellement, maintenance, dépannage). Il s'occupe également du réseau HTA (Haute Tension - 20 000 V) et BT (Basse Tension - 230-400 V) des zones urbaines (communes de plus de 2 000 habitants). Le SICECO, quant à lui, conserve la charge des renforcements, des extensions et des enfouissements pour raisons « esthétique » en milieu rural. En savoir plus sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage en cliquant [ici](#).

LE CHIFFRE

16 millions d'euros

C'est le montant des travaux et investissements programmés en 2021, soit 57,15 € par habitant du territoire du SICECO.